

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin</b> (74270)	<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b>  <b>Séance du jeudi 7 avril 2022</b>  Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 avril 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15  En exercice : 13  Présents : 12  Votants : 12  <b>Délibération n°D_2022_04_07_19</b>	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni  Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » - Vote du budget primitif de l'exercice 2022**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin », arrêté en commission économie le 26 mars 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 493 245.83 €

Dépenses d'investissement : 250 566.27 €

Recettes d'investissement : 340 000.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	493 245.83 €	493 245.83 €
Section d'investissement	250 566.27 €	340 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>743 812.10 €</b>	<b>833 245.83 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission économie du 26 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2022 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	493 245.83 €	493 245.83 €
Section d'investissement	250 566.27 €	340 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>743 812.10 €</b>	<b>833 245.83 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : 11 avril 2022  Et de la publication le : <b>11 AVR. 2022</b>	Extrait conforme au registre des délibérations.  Fait à Contamine-Sarzin, le 7 avril 2022  Le Maire,  Georges CANICATTI
---	---